

DATE DE CONVOCATION :	02 avril 2015	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D'AFFICHAGE :	02 avril 2015	MEMBRES PRESENTS :	13
		MEMBRES REPRESENTES :	2

Le 13 avril 2015 à 20 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Étaient présents :

Mmes DE LA MONNERAYE, LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN, MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUT, RAGOT, VERLAC

Vincent PUYMALY a donné procuration à Etienne HEBERT
Daniel FREHAUT a donné procuration à Daniel RAGOT

Bérénice de la MONNERAY a été élue secrétaire de séance.

- COMPTE DE GESTION

Les élus votent le compte de gestion 2014 établi par la Trésorerie de GRAND COURONNE, conforme à la comptabilité administrative.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2014, arrêté comme suit :

- section fonctionnement :	dépenses : 606 598,34 €	Recettes : 862 580,20 €
- section investissement :	dépenses : 463 077,26 €	Recettes : 311 291,14 €
- restes à réaliser :	dépenses : 69 610,00 €	Recettes : 57 186,00 €
- résultat à affecter :		363 058,03 €

- TAUX IMPOSITION

Les taux de 2014 sont reconduits en 2015, soit 16,09 pour la taxe d'habitation ; 31,65 pour la taxe foncière (bâti) ; et 32,99 pour la taxe foncière (non bâti).

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

COMITE DES FETES	700,00
VOIX SUR SEINE	750,00
FOYER RURAL	3 500,00
CHORALE	2 100,00
FOOTBALL	1 500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00
TENNIS CLUB	500,00
ECHO VAUDESIEEN	1 500,00
COLONNE NAPOLEON	150,00
PARENT Ô VAL	300,00
ANCIENS COMBATTANTS	250,00

Comme suite à la subvention accordée au Foyer Rural, une élue demande si la mairie avait un regard sur la nature du spectacle présenté au feu de St Jean, car en 2014 ce qui était proposé n'était pas adapté à un public familial. Le Maire répond qu'il ne souhaite pas intervenir sur les choix des associations dans leur programmation.

- BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif s'équilibre ainsi en dépenses et recettes :

- section de fonctionnement : 929 551 €. - section d'investissement : 586 081 €.

- COTISATION ADM 76

L'assemblée communale décide l'adhésion à l'ADM 76 ; la cotisation 2015 s'élève à 181,45 €.

- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A LA METROPOLE

Les élus approuvent le projet de convention d'adhésion au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole, et autorisent le maire à signer la convention.

- CONVENTION CONSTITUTIVE DE NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

Le conseil municipal approuve l'avenant 1 et 2 de la convention constitutive du G.I.P. Normandie Impressionniste, sur les points concernant la création d'un conseil d'administration, l'assouplissement de la règle du quorum pour l'A. G. (1/4 au lieu de 1/3 des personnes présentes), l'affectation de la contribution de chaque membre pour l'édition 2016, et la modification de l'article 19-1° alinéa 2, à savoir la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

QUESTIONS DIVERSES

Contrôle sanitaire de l'eau de l'adduction publique : l'eau d'alimentation de la cuisine de l'école est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)

INFORMATION

Le dimanche 03 mai à 13 h 30, notre village sera traversé par la course « Wings for life world run » organisée au profit de la recherche scientifique sur la lésion de la moelle épinière.

VAL DE LA HAYE accueillera un point de ravitaillement devant la mairie. Un arrêté municipal précisera les restrictions de circulation et de stationnement.

L'organisation ayant besoin de bénévoles, vous pouvez contacter la mairie au 02.35.32.41.58 ou Brigitte LOISELIER-CHOQUER au 06.87.13.15.00.

Merci pour votre participation.

Le Maire,

ETIENNE HEBERT